



Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 13 de la loi sur le contrôle des habitants du 14 novembre 2008, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende jusqu'à 500 francs.

Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame Monsieur

Prénoms et Nom :

Domicile du logeur (rue et N°) :

NPA et localité :

N° tél. : N° tél. portable :

E-mail :

**atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt)
de manière effective dans le logement ci-dessous:**

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° :

NPA et localité :

Etage : Nombre de pièces : si connu, n° EWID :

L'hébergement est-il **gratuit** ou, au contraire, **payant** ?

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom Né(e) le A emménagé le : N° tél. (fixe ou mobile)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le :	N° de tél.

Date :

Signature du logeur : *Signature du conjoint :

***Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.**

Annexes :

- Copie du bail à loyer
- Copie de ma pièce d'identité